

Villetaneuse, le 3 octobre 2024

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

à

Monsieur le Directeur général des services  
Madame la Vice-Présidente du CA  
Madame la Vice-Présidente de la CR  
Monsieur le Vice-Président de la CFVU  
Madame la Vice-Présidente du CAC  
Mesdames et Messieurs les directeurs de  
composantes  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Administratifs des composantes  
Mesdames et Messieurs les responsables de  
services centraux et communs

## CIRCULAIRE

*Addendum à la circulaire électorale du 5 juillet 2024 relative aux élections des  
représentants des usagers au sein des conseils centraux de l'Université*

**Objet :** Elections des représentants des usagers au sein des conseils centraux de  
l'Université : Emplacement des bureaux de vote

### **Références :**

- Code de l'éducation
- Loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation
- Circulaire électorale du 5 juillet 2024 relative aux élections des représentants des usagers au sein des conseils centraux de l'Université
- Statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord

Les usagers de l'Université Sorbonne Paris Nord sont appelés à élire leurs représentants aux conseils centraux de l'Université : Conseil d'administration, Commission de la formation et de la vie universitaire et Commission de la recherche.

**Les élections se dérouleront les :**

**Mardi 15 octobre 2024 de 9 h à 17 h**  
**et**  
**Mercredi 16 octobre 2024 de 9 h à 17 h**

## BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote sont installés au sein des composantes d'appartenance des électeurs usagers au sein des locaux déterminés par les directeurs de ces composantes. Les électeurs votent au sein du bureau de vote de leur composante d'appartenance.

<b>UFR LLSHS</b>	<b>Salle A200</b>
<b>UFR SCIENCES ECO</b>	<b>Salle K104</b>
<b>UFR DSPS</b>	<b>Salle H101</b>
<b>UFR SCIENCES COM</b>	<b>Salle G201</b>
<b>INSTITUT GALILEE</b>	<b>Salle G008</b>
<b>IUT DE VILLETANEUSE</b>	<b>Salle O221</b>
<b>IUT DE SAINT-DENIS</b>	<b>Salle A101</b>
Place du 8 mai 1945	(1 <sup>er</sup> étage Bât A)
93206 Saint-Denis	
<b>ANTENNE LA PLAINE SAINT-DENIS</b>	<b>Salle 005</b>
Halle Montjoie	(dans le hall de l'antenne)
5 rue de la Croix Faron	
93206 Saint-Denis Cedex	
<b>UFR SMBH</b>	<b>Salle gauche située sous</b>
	<b>l'ancien restaurant du CROUS</b>
<b>IUT DE BOBIGNY</b>	<b>Salle droite située sous l'ancien</b>
	<b>restaurant du CROUS</b>
<b>ANTENNE D'ARGENTEUIL</b>	<b>Salle TD1</b>

  
Christophe FOUQUERE